

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71055
Objet

Délégués pour l'éta-
blissement et la révi-
sion des listes électorales
en 1971

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

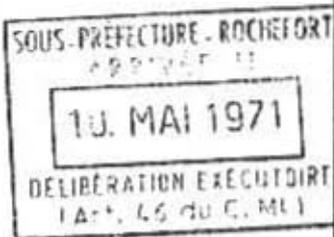
DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le trente avril à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^c DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. STIPAL,
BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERRE, LACHAUD,
DOMECQ, BROTRÉAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIÈRE, PAPEAU,
M^{me} FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M^c DUFOUR
DELAIR par M. MONTRON
M^{me} BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire
DOIREAU, BUCHET.

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Vu l'article 17 du Code électoral, modifié par l'article 2
de la loi n° 69-419 du 10 mai 1969,

Vu les instructions s^{de} M. le Préfet de la Charente-Maritime,

LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE :

- M. le Dr DOMECQ Yves, comme délégué du Conseil Municipal à la Commission Administrative chargée de dresser la liste générale des électeurs de la Commune et en cas d'empêchement de ce dernier, M. BROTRÉAU Louis.
- MM. MONTRON, LANDRY, DOIREAU, BROTRÉAU et DOMECQ comme délégués du Conseil Municipal à la Commission Administrative chargée de dresser la liste électorale pour chacun des 5 bureaux de votes de la Commune.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,